BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

A BNP Paribas Investment Partner

Plan d'Epargne pour la Retraite COllectif Interentreprises

SOUSCRIPTION EPARGNANT
Bulletin de 1er versement

DEMARCHES
Document à utiliser pour :
- adhérer au PERCO Interentreprises,
- réaliser votre premier versement dans le Perco Interentreprises.

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en bas de page

L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____ Dénomination commerciale : _____

N° Client BNP Paribas E&RE de l'entreprise : ☐☐☐☐☐☐☐

L'EPARGNANT

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ☐☐ / ☐☐ / ☐☐☐☐ (obligatoire)

Vous êtes : ☐ salarié ☐ mandataire social non salarié ☐ conjoint collaborateur ou associé non salarié

Adresse : _____

Code postal : ☐☐☐☐☐ Ville : _____

Tél en semaine : _____ Tél portable : _____

E-mail : _____

N° de Sécurité Sociale : ☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ (obligatoire)

BON A SAVOIR

Les informations recueillies dans ce document seront utilisées pour la gestion interne de BNP Paribas, afin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées à nos prestataires pour l'exécution de travaux effectués pour notre compte ou à toute société du groupe BNP Paribas en cas de regroupement de moyens. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, par courrier adressé à BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises - TSA 60005 - 93736 Bobigny Cedex 09.

Signature obligatoire du chef de l'entreprise
et cachet de l'entreprise

En date du :

J'autorise par les présentes BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises à faire prélever auprès de l'établissement teneur de mon compte, les montants que j'affecte au titre de mes versements volontaires au plan d'épargne. Pour ce faire, je transmets à BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises le justificatif de domiciliation bancaire du compte à prélever (RIB, RICE ou RIP) et m'engage à remettre, dans les plus brefs délais, à l'établissement teneur de mon compte, l'autorisation de prélèvement dûment remplie et signée. Les présentes instructions sont valables jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu auprès de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises.

Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à mon versement :
- des modalités de gestion de mon épargne telles que figurant au sein du règlement du PERCO Interentreprises et dans le document «Fiche d'information»,
- de la notice d'information des supports d'investissement sur lesquels j'affecte mon épargne,
- des conditions générales d'adhésion et de fonctionnement du service de prélèvement automatique, qui forment un tout indivisible et indissociable avec le présent document.

J'adhère à l'ensemble des dispositions. Date : ☐☐ ☐☐ ☐☐ Signature de l'épargnant :

BON A SAVOIR

- Versements annuels maximum (y compris prime d'intéressement) pour l'ensemble des plans d'épargne salariale :
  25 % de votre rémunération annuelle brute de l'année N, si vous êtes salarié,
  ou 25 % de vos revenus professionnels au titre de l'année N-1, si vous êtes mandataire social non salarié,
  ou 25 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS), soit 8 655 € en 2010, si vous êtes conjoint collaborateur ou associé non salarié.
- Vos versements exceptionnels et/ou trimestriels pourront donner lieu à abondement de la part de votre entreprise. Pour savoir si votre entreprise a décidé de verser un abondement et en connaître les modalités, reportez-vous aux dispositions applicables dans votre entreprise.

ATTENTION : tout bulletin incomplet ne pourra être pris en compte.

FEUILLET À RETOURNER A BNP BNP PARIBAS E&RE, TSA 80007, 93736 BOBIGNY CEDEX 09.
MERCI DE JOINDRE UN RIB, RICE OU RIP ORIGINAL

Studio ERE - 01-10-019 - strategis - BV

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en bas de page.

MON 1er VERSEMENT DANS LE PERCO INTERENTREPRISES EN 4 ETAPES

- Nous vous rappelons que tous les versements seront effectués par prélèvement.
- Pour vous aider dans vos choix, reportez-vous au mode d'emploi de la page 3 ainsi qu'à la Fiche d'information qui accompagne ce bulletin

ETAPE 1

Je choisis le mode de gestion de mon épargne qui s'appliquera à tous mes versements

Gestion Libre
Vous pilotez votre épargne

OU

Gestion Déléguée
Nous pilotons votre épargne

ETAPE 2

J'indique la périodicité et le montant de mon versement

Périodicité de versement : ☐ Trimestriel ☐ Exceptionnel

Montant : ☐ 100 € ☐ 200 € ☐ 300 € ☐ 400 €
☐ 500 € ☐ ..... € (40 € minimum)

OU

Périodicité de versement : ☐ Trimestriel ☐ Exceptionnel

Montant : ☐ 100 € ☐ 200 € ☐ 300 € ☐ 400 €
☐ 500 € ☐ ..... € (40 € minimum)

ETAPE 3

J'indique la répartition de mon versement

Pour la Gestion Libre, je répartis mon versement sur les différents placements proposés :	**Un exemple :** je fais un versement de 200 € et je le répartis de la façon suivante :
Multipar Dynamique Gestion Flexible n°1005 _____ %	ex. : 60 %
Multipar Équilibre Gestion Flexible n°1006 _____ %	ex. : 0 %
Multipar Prudent Gestion Flexible n°1008 _____ %	ex. : 0 %
Multipar Sécurité n°1007 _____ %	ex. : 20 %
Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable n°1029 _____ %	ex. : 20 %
Total 100 %	Total 100 %

OU

Pour la Gestion Déléguée,
nous pilotons votre épargne

Nous investissons votre versement avec un objectif de sécurisation progressive à l'approche de votre retraite.

ETAPE 4

Je complète l'autorisation de prélèvement (p. 3/3)

L'autorisation dûment signée et accompagnée d'un RIB, RICE ou RIP original est à découper puis à transmettre directement auprès de votre agence bancaire.

ATTENTION : tout bulletin incomplet ne pourra être pris en compte.

FEUILLET À RETOURNER A BNP BNP PARIBAS E&RE, TSA 80007, 93736 BOBIGNY CEDEX 09.
MERCI DE JOINDRE UN RIB, RICE OU RIP ORIGINAL

Studio ERE - 01-10-019 - strategis - BV

Mode d'emploi du bulletin de 1er versement

ETAPE 1 Vous choisissez le type de gestion de votre épargne

- **La Gestion Libre** : vous pilotez !
  Vous choisissez le(s) fonds dans le(s)quel(s) vous placez votre épargne.
  Vous pouvez modifier à tout moment vos investissements en fonction des opportunités de marché.
- **La Gestion Déléguée** : nous pilotons !
  Nous investissons votre épargne dans le fonds qui correspond à votre durée de placement, en fonction d'un âge théorique de départ à la retraite de 60 ans et de votre âge lors du premier versement.
  Lorsque vous vous rapprochez de la retraite, nous sécurisons progressivement votre épargne.
  Pour vous aider dans vos choix, reportez-vous à la Fiche d'information qui accompagne ce bulletin.

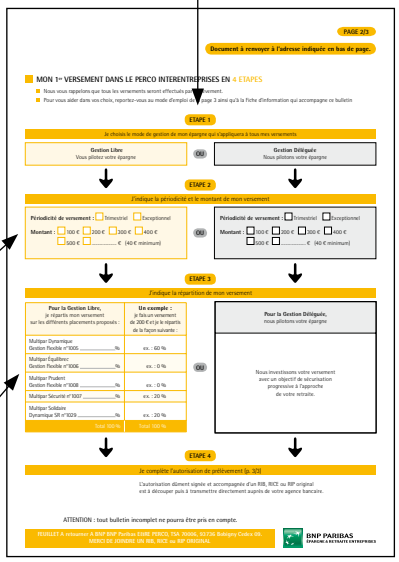

ETAPE 2 Vous indiquez la périodicité et le montant de votre versement

- Le montant minimum du versement est de 40 €.
- Attention ! Vous pouvez faire des versements dans la limite de :
  - 25 % de votre rémunération annuelle brute de l'année N, si vous êtes salarié,
  - 25 % de vos revenus professionnels au titre de l'année N-1, si vous êtes mandataire social non salarié,
  - 25 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS), soit 8 655 € en 2010, si vous êtes conjoint collaborateur ou associé non salarié.
- Vos versements pourront donner lieu à abondement de la part de votre entreprise.
  Pour savoir si votre entreprise a décidé de verser un abondement et en connaître les modalités, reportez-vous aux dispositions applicables dans votre entreprise.

ETAPE 3 Vous indiquez la répartition de votre versement

- Pour la Gestion Libre, affectez votre versement sur le(s) Fonds Commun(s) de Placement d'Entreprise (FCPE) de votre choix.
- Pour la Gestion Déléguée, vous n'avez rien à remplir.

ETAPE 4 Vous remplissez l'autorisation de prélèvement

- L'Autorisation de prélèvement dûment signée et accompagnée d'un RIB, RICE ou RIP, est à transmettre directement auprès de votre agence.

Conseils pour remplir l'autorisation de prélèvement

1 - Inscrivez vos nom, prénom et adresse complète
2 - Précisez le nom et l'adresse complète de votre banque
3 - Indiquez les coordonnées de votre RIB, RIP ou RICE
4 - Datez et signez

Comment faire pour tous vos autres versements ?

- Pour faire un autre versement exceptionnel ou mettre en place des versements automatiques trimestriels :
  - Vous pouvez l'effectuer en ligne : rendez-vous sur notre site internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com
  - Vous pouvez également utiliser le bulletin de versements complémentaires, que vous trouverez auprès de votre chef d'entreprise.

AUTORISATION de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernie, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Titulaire du compte à débiter :

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____

Code postal ☐☐☐☐☐
Ville _____

Numéro national d'émetteur
447639

Organisme créancier
BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises
14 rue Bergère
75009 Paris

Établissement teneur du compte à débiter :

Ets _____ Agence _____
Adresse _____

Code postal ☐☐☐☐☐ Ville _____

Désignation du compte à débiter (joindre également un RIB)

Code banque ☐☐☐☐☐
Code guichet ☐☐☐☐☐
N° de compte ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
Clé RIB ☐☐

Date : ☐☐☐☐☐☐ Signature :

Les informations contenues dans la présente autorisation ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1/04/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

L'Autorisation de prélèvement dûment signée et accompagnée d'un RIB, RICE ou RIP ORIGINAL est à transmettre directement auprès de votre agence.

Studio ERE - 01-10-019 - strategis - BV